

ARRETE MUNICIPAL n° 2026.41

Objet :
Occupation du domaine public
Route des écoles

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieur et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 411-21-1, R.411-8, R.417-10-10°
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise LDCC Carrelage, 558 chemin des Pérouses 74210 FAVERGES, pour permettre l'installation d'une nacelle et de matériel route des écoles
- ♦ Vu la délibération 2025-88 du 15.12.2025 fixant les tarifs d'occupation du domaine public
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise LDCC Carrelage, est autorisée à installer une nacelle et du matériel à hauteur des 3 places de stationnement situées au niveau du salon de coiffure route des écoles 74410 SAINT-JORIOZ afin de procéder à des travaux au profit de M.CARUSO **du lundi 16 mars 2026 au mercredi 18 mars 2026 inclus.**

Durant cette période, le stationnement en ce lieu pour les autres usagers sera interdit.

Article 2 :

La sécurité des piétons à hauteur de cet emplacement devra être assurée par l'entreprise LDCC Carrelage.

Article 3 :

La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise LDCC Carrelage.

L'entreprise s'engage à régler les sommes dues pour l'occupation temporaire du domaine public (délibération n° 2025-88 du 15.12.2025)

Article 4 :

Tous les Agents de la Force Publique seront chargés de l'exécution de ce présent arrêté.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie de SAINT-JORIOZ dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant Chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz, (RESANA)
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la responsable du pôle finances de Saint-Jorioz
 - ✓ Le demandeur : ladentdecons@gmail.com

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ♦ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 11.03.2026

Le Maire



Michel BEAL

